



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA

AMBASSADE D'ALGERIE A HELSINKI

سفارة الجزائر بهلسنكي



## SERVICE NATIONAL

### Recensement des citoyens nés entre le 01 janvier et le 31 décembre 2006

L'Ambassade d'Algérie à Helsinki porte à la connaissance des ressortissants Algériens résidant en Finlande que le Ministère de la Défense Nationale procède au recensement de la classe 2026.

Conformément aux dispositions de la Loi n° 14-06 du 09 août 2014, portant Code du Service National, les intéressés doivent fournir un dossier au Service consulaire de l'Ambassade d'Algérie à Helsinki.

Dossier à fournir pour le recensement :

- Photocopie d'une pièce d'identité algérienne en cours de validité ainsi que la photocopie de la carte consulaire d'un des deux parents, établie à l'Ambassade d'Algérie à Helsinki.
- Photocopie recto verso de la carte de résidence ou de la carte d'identité Finlandaise en cours de validité.
- Acte de naissance 12S ou acte de naissance en arabe délivré par la mairie du lieu de naissance (3 photocopies).
- Quatre (4) photos d'identité récentes de face et mentionner le nom et le prénom au verso.
- Certificat de scolarité ou contrat de travail ou trois fiches de paie ou attestation de travail, ou autre document attestant d'une activité libérale ( registre de commerce, ou autre ...).
- Une enveloppe timbrée libellée en votre nom et adresse.